

➤ DÉFINITION

-La mixité sociale est à la fois un état : la cohabitation sur un même territoire de groupes sociaux aux caractéristiques diverses, et un processus : le fait de faciliter la cohabitation sur un même territoire de groupes divers par l'âge, la nationalité, le statut professionnel, les revenus afin d'avoir une répartition plus équilibrée des populations. Prise par l'un ou l'autre de ces aspects la notion reste imprécise et soulève débats et polémiques. Elle peut ainsi être mise en valeur et justifier d'importantes dispositions des politiques du logement et dans le même temps être accusée d'accentuer la ségrégation sociale et ethnique.

-A ce double aspect d'état décrit ou de processus mis en œuvre s'ajoute une incertitude lexicale, on parle indifféremment de mixité, de diversité, de brassage... Ces termes sont certes très proches mais les contextes dans lesquels ils sont repris leur donnent des connotations diverses. Par ailleurs l'idée même de diversité entendue comme processus, c'est-à-dire l'organisation incitative ou imposée de la cohabitation, porte en elle deux incertitudes majeures : l'échelle d'action (de la cage d'escalier à l'agglomération) et surtout les critères retenus (niveau de revenu, nationalité, âge, appartenance supposée à un groupe ethnique ou religieux...).

Dans leurs acceptions positives, les discours sur la mixité sociale posent le principe d'une ville ouverte harmonieuse et hétérogène où la lutte contre la ségrégation et la hantise du ghetto sont d'autant plus fortes que l'on se place, en France, dans un système égalitariste et universaliste.

➤ CHIFFRES

-Plus d'un élève sur dix (12%) fréquentent un établissement qui accueille 2/3 d'élèves issus de milieux socialement très défavorisés (ouvriers, chômeurs ou inactifs), c'est-à-dire qu'ils vivent au quotidien dans des établissements presque exclusivement défavorisés.

-Ainsi, 10% des élèves de 3ème ont moins de 5% d'élèves de catégories sociales très favorisées (CSP+2) dans leur niveau d'enseignement.

-En 3ème 45% des collèges pratiquent une ségrégation scolaire active et 25% des formes de séparatisme social. Ceci met en évidence l'existence de classes de niveau dans les collèges français, davantage fondées sur le niveau scolaire que sur l'origine sociale. Cette ségrégation peut s'appuyer sur des classes bilingues et des options comme le latin mais pas seulement. L'enquête montre ainsi que les élèves qui suivent ces parcours sont loin d'être concentrés dans une classe unique : effets dévastateurs sur les élèves.

➤ DE L'ÉGALITÉ DE RÉUSSITE AU DÉSENCHEMENT

-Pendant des siècles, l'école était réservée aux classes favorisées, en particulier concernant le secondaire. Les familles populaires restaient effectivement en marge d'un système conçu pour former essentiellement les hommes et en faire des élites de la nation.

-L'enseignement commun aux différentes classes sociales, traduisant une volonté d'égalité des chances, s'est construit progressivement à partir du XIXème siècle. Les lois Ferry y ont d'abord contribué, instituant une scolarisation publique, gratuite, laïque mais surtout obligatoire pour tous les élèves jusqu'à leurs 12 ans. A cette époque-là, l'obligation de scolarité est encore peu respectée et les enfants issus de familles les plus « pauvres » en pâtissent : ils doivent rester au domicile familial pour aider leurs parents dans les tâches à effectuer à la ferme. La mise en œuvre des allocations familiales en 1932 réduira considérablement cet absentéisme chez les enfants issus de familles populaires, mesure visant à compenser le manque à gagner de la scolarisation des enfants pour les parents.

-L'année 1959 marquera un tournant dans l'idéal de scolarisation pour tous et dans une volonté d'égalité des chances. En effet, la prolongation de l'obligation scolaire de 14 à 16 ans (prolongée en 1936 jusqu'à 14 ans par un décret de J. Zay) a induit une véritable massification scolaire. P. Merle parle à ce sujet de démocratisation « quantitative », qualifiée par une ouverture de l'enseignement à tous les élèves de toutes les classes sociales. Cette démocratisation quantitative s'adosse à la démocratisation « qualitative » selon lui puisque, à ce moment-là, les chances de réussite sont égales pour chacun des élèves. Toutefois, toujours dans l'ouvrage « la démocratisation de l'enseignement », il vient nuancer ses propos en affirmant que cette démocratisation est ségrégative : si les chances de réussir sont les mêmes pour tous, les élèves ne réussissent pas dans les mêmes filières. Par exemple, on constate en 2009-2010 que 86% des élèves de SEGPA sont issus des classes sociales défavorisées (on compte seulement 2% de fils de cadre dans ces SEGPA).

-Soulignons que cette massification est aussi due à la réforme du collège unique, proclamée par R. Haby en 1975 qui prendra effet deux ans plus tard. Le collège unique, devenu hétérogène, sera aussi la cible de nombreuses

critiques. En effet, alors que J-P. Delahaye déclare que celui-ci a « atteint une grande partie des objectifs qui lui sont attribués », ses propos seront vite nuancés par le fait que le collège unique ne garantit pas une égalité des chances. Il a même maintenu ou envoyé dans l'échec certains types d'élèves en ne prenant pas en compte leurs caractéristiques. Effectivement, si le collège unique garantit l'accueil de tous les élèves quelle que soit leur classe sociale, il n'offre pas à tous les élèves la possibilité de réussir. Selon le gouvernement, les indicateurs nationaux et internationaux s'accordent pour dire que le collège unique a permis à de nombreux élèves de bénéficier d'un parcours et d'un niveau satisfaisant, mais au prix d'une sélection scolaire et sociale fortes. Ainsi, des inégalités apparaissent : à même niveau scolaire, les élèves n'ont pas les mêmes chances d'accéder aux formations qu'ils désirent selon leurs goûts et leurs capacités.

➤ **PIERRE MERLE ET LA DÉMOCRATISATION SÉGRÉGATIVE**

-Pierre Merle parle de démocratisation « quantitative », c'est-à-dire au fait que l'école s'est ouverte à tous les publics, de l'école primaire jusqu'aux études supérieures. Cela qualifie aussi l'allongement de la durée moyenne de scolarisation des élèves. Cette massification n'a pu avoir lieu que grâce à plusieurs réformes, en particulier grâce à celle de Berthoin en 1959, à celle de Capelle-Fouchet en 1963 ou encore à la réforme Haby en 1975.

-Dans les travaux de Pierre Merle et plus particulièrement dans « *La démocratisation de l'enseignement* », cette démocratisation quantitative est mise en parallèle avec la démocratisation « qualitative », signifiant que la réussite scolaire n'est désormais plus déterminée par l'origine sociale des élèves, notamment grâce au principe de l'égalité des chances. Or, il est fondamental de nuancer les résultats de cette démocratisation qualitative : si les chances d'accéder au diplôme (notamment au baccalauréat) se sont resserrées depuis 1961, les voies et les filières d'enseignement restent très marquées socialement.

-Pierre Merle parle donc de démocratisation ségrégative pour illustrer le fait que les voies et filières restent marquées socialement : par exemple, lors de l'année scolaire 2009-2010, « les SEGPA scolarisent 86% d'élèves d'origine populaire et seulement 2% d'enfants de « cadres et professions intellectuelles supérieures » ».

➤ **RÔLE DU CPE :**

Garantir l'égalité des chances des enfants devant l'école est une de ses missions. Pour cela et parce que chaque enfant est issu d'une famille différente, à la connaissance particulière du système éducatif, l'école doit également s'adresser aux familles. Un rapport sain et régulier entre les deux sphères majeures dans l'éducation d'un enfant est une condition sine qua non à l'amélioration des conditions de vie scolaire et de travail dans l'établissement. Dans ce cadre et pour permettre aux parents les plus éloignés de l'institution de s'en rapprocher, l'établissement et en particulier le CPE, sont en mesure d'agir localement, selon la configuration de l'EPL et les besoins des familles.

La loi de refondation de l'école de 2013 donne ainsi une large place aux familles et préconise un recours régulier aux dispositifs tels que l'école ouverte, la mallette des parents, ou encore les modules d'aide à la parentalité, les séances d'alphabétisation (en partenariat avec l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) ou l'Aide à l'Education Familiale (AEF)). La mixité est un facteur de réussite éducative ; dans ce contexte, l'ouverture de l'école à des parents trop souvent jugés démissionnaires en est un autre, qui lui est étroitement corrélé. A l'intérieur même de l'établissement, et en regard des diverses stratégies que nous avons abordées précédemment, il appartient au CPE de favoriser la mixité dans une optique de pérennisation d'un climat scolaire serein, facteur de réussite de tous les élèves. Pour cela, il dispose d'une marge de manœuvre assez conséquente. Par sa connaissance globale des élèves et en tant que Conseiller technique du chef d'établissement, de son adjoint et de manière peut-être moins formelle des enseignants, il est d'une aide précieuse lors de la composition des classes au moment de leur constitution. De plus, la mise en place du conseil « école collège » à la rentrée 2013 favorise une répartition optimale des élèves de sixième. Il peut ainsi éviter la création de classes de niveau. Le CPE par sa connaissance du système éducatif peut également travailler en collaboration avec le COP à une orientation active des élèves notamment en fin de troisième (via la valorisation de filières professionnelles souvent négligées en raison d'une image controversée et pourtant réellement diplômantes) et ainsi redonner du sens à la scolarité de chacun.

Favoriser la mixité, c'est aussi permettre à chacun d'expérimenter la liberté universelle prônée par les textes. Comme nous l'avons évoqué plus haut, une école où la mixité sociale n'est que très limitée est une école où l'émergence de revendications personnelles ou communautaristes peut apparaître, ce qui nuit à la construction de l'individu émancipé que promeut l'institution scolaire. En effet, « vivre dans sa culture, au sein d'une autre culture, c'est vivre en marge dans l'humiliation quotidienne de ne pas bien posséder les clefs de l'univers où l'on est condamné à évoluer » comme le dit M. Calichet dans « l'Ecole à l'Ecole d'elle-même-in La démocratie contre elle-même ».

Dans ce cadre, l'acquisition d'une culture civique, libre de toute influence privée ne peut se faire qu'à l'école et avec le concours de toute la communauté scolaire. Ainsi, une formation citoyenne, visant l'autonomie, se fait de manière transversale, dans chaque moment de la vie scolaire et prend forme concrètement dans l'apprentissage des

règles de vie et de droit de l'EPLÉ – via le règlement intérieur auquel le CPE prend largement part et le projet de vie scolaire ; dans les heures de vie de classe que CPE et enseignants (professeur principal) peuvent animer, dans la formation des délégués et dans l'implication dans les instances citoyennes ; tout cela correspond aux compétences 6 et 7 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et relève largement de l'action de la vie scolaire et du CPE.

- Inscrire les parcours des élèves dans l'ère du numérique : à la rentrée, le collège devient le troisième collège numérique de l'Hérault. Le Conseil départemental s'est engagé à le doter des équipements nécessaires et à permettre à tous les élèves de 5e de disposer d'une tablette. Les enseignants pourront déployer toutes les ressources du numérique, levier puissant pour la mise en œuvre des enseignements, pour l'appropriation par les élèves des contenus d'apprentissage, pour l'accès à l'autonomie pour leur émancipation.
- Le sport, vecteur d'épanouissement et de réussite : sur un territoire au palmarès sportif reconnu au niveau national, le collège Simone Veil s'inscrit résolument dans une démarche de parcours sportifs, en partenariat avec des clubs professionnels et des associations. Tous les élèves, quel que soit leur niveau, filles et garçons, peuvent s'y retrouver et partager les valeurs du sport. Parmi les partenaires qui ont souhaité travailler avec le collège, le Basket Lattes Montpellier Agglomération (BLMA), la ligue régionale de judo, le MHR. Les classes sportives admettent des jeunes du secteur et hors secteur. Toujours dans cette même logique de continuité, le lycée Mermoz, qui scolarise déjà des sportifs de très haut niveau, a vocation à accueillir celles et ceux qui souhaiteraient poursuivre dans ces voies d'excellence.
- Une offre linguistique diversifiée pour s'ouvrir au monde : au-delà de la priorité donnée à la maîtrise de la langue française, le collège Simone Veil propose une offre linguistique diversifiée et ambitieuse, dans une logique de continuité des apprentissages, de l'école élémentaire au lycée. Le collège offre l'enseignement de plusieurs langues :
 - o L'espagnol, avec un appariement conforté avec un établissement de Barcelone ;
 - o L'anglais, avec la création d'une section internationale anglo-américaine (le collège travaille en réseau avec le collège voisin, Camille Claudel, les deux établissements proposant ce même parcours). Les élèves auront la possibilité de continuer dans le lycée de secteur, le lycée Jules Guesde, dont la section internationale anglo-américaine est reconnue pour son excellence.
- Les arts et la culture au service d'une citoyenneté éclairée : une section d'enseignement en arts de la scène et du spectacle (SEASS) a été créée, de la 6e à la 3e . Elle propose un parcours structuré et structurant dans les domaines croisés des arts de la scène, permettant à tous les élèves de développer leurs compétences de communication, aussi bien à l'écrit qu'à l'oral, tout en prenant plaisir à travailler sur des projets culturels collectifs. Remarquablement équipé, le collège dispose d'une véritable salle de théâtre. Le professeur coordonnateur du projet est également chargé de mission à la DAAC.
- Se projeter et construire son parcours de réussite : pour soutenir l'ambition des élèves à la poursuite d'étude au lycée et dans le supérieur, sont mis en place plusieurs parcours d'excellence dans les domaines scientifiques, techniques ou professionnels, en langues et cultures, en partenariat avec des lycées de Montpellier, des universités et des écoles supérieures.
- Créer une nouvelle identité fédérative : le changement de nom du collège couronne cette démarche consistant à recréer l'identité de l'établissement, sur la base d'un projet d'établissement rénové.
- Constitution des classes : se doivent d'être mixtes pour ne pas renforcer les effets pervers.
- Coéducation (mallette des parents, OEPRE...) : pour travailler avec les parents et les sensibiliser à la culture scolaire.
- Développer des clubs avec les AED.
- Favoriser la participation de tous les élèves aux instances.